

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

49190 DENÉE  
(Maine et Loire)



Tél. : 02 41 78 72 18  
Télécopie : 02 41 78 83 88  
courriel : mairiedenee@wanadoo.fr  
www.mairie.denee.fr

### **LIGNE DE TRESORERIE - 2011-12**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de ligne de trésorerie du crédit agricole pour 400 000 € sur 12 mois au taux de 1.687%. Cette ligne permettra à la commune de disposer d'une trésorerie suffisante pour le paiement des factures du stade d'avril mai, en attendant le versement des subventions. Lorsque ces subventions seront versées, la Commune remboursera la ligne de trésorerie et consolidera son emprunt selon les nécessités de financement restantes.

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 2011-13**

**CONDITION DE DEPOT DES LISTES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS.**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage de la station d'épuration, une procédure particulière est mise en œuvre. Le Conseil Municipal doit dans un premier temps, élire une commission d'ouverture des plis et fixe les modalités de dépôt des listes :

- Les listes peuvent comporter moins de nom qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants + le Maire.
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du prochain conseil municipal.

### **AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL DEMANDE DE SUBVENTION - 2011-14**

Après présentation des difficultés posées par le manque de place à l'atelier municipal, le Conseil Municipal décide son agrandissement, sous réserve de l'approbation du budget communal qui interviendra en avril prochain.

Il décide de demander à la Préfecture une subvention de 21 891.99 €. Soit 40% du coût HT du projet. Une demande de prise en charge d'une partie de ces frais sera déposée auprès de la Communauté de Communes Loire Layon au titre des dépenses de voirie.

### **Questions diverses**

**Portage de livres à domicile :** Un nouveau service de portage de livres à domicile est proposé par la Bibliothèque de Denée.

Ce service sera réservé aux personnes ne pouvant se déplacer, moyennant le paiement d'un abonnement individuel à la bibliothèque de 5€. Il conviendra alors de remplir un bordereau d'inscription et de signer le règlement intérieur. Les lecteurs auront la possibilité d'emprunter jusqu'à 10 documents pour une durée d'un mois. La bibliothécaire effectuera ses visites une fois par mois (le lundi ou jeudi matin, selon ses disponibilités).

**Abattage de peupliers :** Les peupliers situés sur la plage du Louet ont été abattus. Les habitants de Denée ont été invités à aller récupérer ce bois. Des frênes, des chênes et des saules seront replantés sur place. Entre le plan d'eau et l'Aubance les arbres seront très prochainement coupés en têtards.

**Lutte contre les ragondins :** La lutte contre les ragondins a débuté sur les bords de l'Aubance. 51 prises ont été recensées.

**Stade :** Le bardage extérieur est presque terminé. Les panneaux photovoltaïques seront posés cette semaine, de même que la faïence dans les vestiaires.

**Chemin de la Foirouse :** Une réunion a eu lieu le 3 mars dernier concernant ce dossier. Le cabinet LEGRAS INGENIERIE retravaille actuellement ce dossier.

**ADSL :** Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal autorisant l'implantation d'une antenne relais au lieu dit « le Pavillon », Daniel ROUSSEL et un technicien de la société Melis@ se sont rendus sur place pour déterminer précisément l'emplacement de l'antenne relais. La première proposition

d'implantation s'est révélée inexploitable. Il a été décidé d'implanter l'antenne relais sur la levée près de la maison du Passeur.

**SCOT** : Une réunion du SCOT s'est tenue le 18 mars à Vihiers. La démographie des Communautés de Communes concernées a été analysée. Les possibilités de constructions des différentes Communautés de communes, puis des différentes polarités qui les composent ont été déduites de cette analyse. Denée, selon ces calculs ne pourrait pas construire plus de 6.33 habitations nouvelles par an. Monsieur SAULGRAIN souligne le caractère absurde de ces calculs et le fait que se ne sont plus les élus locaux qui décident de l'urbanisation de leurs communes.

Le nouveau SCOT pourrait être approuvé à la fin du premier semestre 2012. Les communes disposeraient ensuite de trois ans pour mettre en conformité leur PLU avec le SCOT. Ces nouvelles contraintes en matière d'urbanisme ne seraient donc applicables qu'à compter de 2015.

**Accessibilité** : Daniel ROUSSEL indique que de nouvelles précisions ont été apportées à l'étude réalisée par le cabinet Mobihilis au sujet de l'accessibilité. Ce dossier sera affiné en concertation avec le dossier de la traversée d'agglomération, notamment l'échéancier, d'ici le mois de juin.

**Sécurisation du bourg** : Deux ralentisseurs ont été réalisés : l'un à proximité de l'école Sainte Marie et l'autre, chemin du Plessis. Le premier « coupe l'élan » des engins agricoles lorsqu'ils sortent du bourg. Jean-Claude BLANVILLAIN précise qu'il souhaite que la forme de ce ralentisseur soit modifiée pour résoudre ce problème. Les habitants ont estimé, quant à eux, que ces deux aménagements étaient efficaces. Les marquages seront réalisés ultérieurement pour des raisons techniques.

**Incivilités** : Des incivilités multiples ont été constatées ces dernières semaines dans le bourg : Des tentatives de vols (à la Boule d'Or et route Angers), des dégradations aux espaces verts et des perturbations aux abords du plan d'eau.